



REGLEMENT INTERIEUR

MAIRIE DE NOYAREY
38360

FONCTIONNEMENT DU SERVICE PUBLIC DE PORTAGE DES REPAS PAR LE CCAS DE NOYAREY A COMPTER DU 1^{er} AOÛT 2023

ARTICLE 1 : OBJET DU REGLEMENT

Le service de portage de repas à domicile est réservé aux habitants de la commune de Noyarey âgés de plus de 70 ans. A compter du 1^{er} août 2023, les modalités sont définies ci-après.

ARTICLE 2 : DUREE

Le service sera assuré pour une durée indéterminée.

ARTICLE 3 : PUBLIC CONCERNE

Dans le cadre d'une politique de soutien à domicile, le public concerné doit correspondre à la catégorie ci-dessous :

- Les personnes isolées, âgées de 70 ans au moins ou ayant besoin de soutien dans la réalisation de leur repas.

ARTICLE 4 : CONFECTION DES REPAS

Les repas sont confectionnés par GUILLAUD Traiteur, dans l'éventualité d'un changement de prestataire, les usagers en seront informés dans les meilleurs délais.

Les repas sont réalisés spécifiquement pour les seniors, ils sont adaptés aux besoins nutritionnels de ceux-ci.

ARTICLE 5 : INSCRIPTION ET RESERVATION AU SERVICE

Pour bénéficier de ce service, l'usager devra compléter la fiche d'inscription (en annexe du règlement), fournir une copie de sa carte d'identité, attester de son lieu de résidence principale sur la commune de Noyarey (factures de moins de 3 mois) et répondre aux critères lui permettant de bénéficier du service ainsi que le présent règlement signé.

L'utilisateur réserve ses repas auprès du service dédié, les demandes pour la livraison des repas sont possibles soit par téléphone au 04 85 96 06 30 soit en se rendant à la Mairie– 75 rue du Maupas – 38360 NOYAREY ou encore par mail c.giraud@noyarey.fr

Une permanence pour les demandes de livraison de repas est assurée tous les matins de 9h00 à 11h00.

Les commandes sont possibles pour les repas du lundi au dimanche inclus.

ARTICLE 6 : TARIFS ET FACTURATION

Le coût par repas :

- ✓ Repas classique, 5 composantes, pain compris (midi) : **5.70 € TTC**
- ✓ Repas alternatifs (sans viande et sans poisson), 5 composantes, pain compris (midi) : **5.70 € TTC**
- ✓ Repas diabétique, mixés ou sans sel, 5 composantes, pain compris (midi) : **7.91 € TTC**
- ✓ Collation **du soir**, (quiche ou charcuterie, flan de légumes...), produit laitier et dessert : **1.90 € TTC**
- ✓ **Option soupe : 0.84 cts TTC**

Une facture mensuelle sera adressée aux usagers.

ARTICLE 7 : LIVRAISON

Les livraisons des repas sont effectuées par un agent communal entre 9h00 et 11h00, du lundi au vendredi (hors jours fériés).

- ✓ Lundi livraison des repas du lundi
- ✓ Mardi livraison des repas du mardi
- ✓ Mercredi livraison des repas du mercredi
- ✓ Jeudi livraison des repas du jeudi et vendredi
- ✓ Vendredi livraison des repas du samedi et dimanche

Il est toutefois possible que la livraison des repas du mercredi soit effectuée le mardi (période de vacances des agents ou autres événements).

Les plats sont livrés en respectant la chaîne du froid en glacières électriques.

La présence de l'utilisateur ou d'une personne est obligatoire lors de la livraison afin de respecter la chaîne du froid et de mettre immédiatement les plats au réfrigérateur dès la livraison de ceux-ci.

ARTICLE 8 : ANNULATION REPAS

Il est possible d'annuler les repas en respectant les délais indiqués dans le tableau ci-dessous. Aucune annulation ne peut avoir lieu la veille pour le lendemain, en cas d'hospitalisation non prévue, contacter le service dans les meilleurs délais, les repas non annulés seront facturés.

Repas du	Annulation avant 9h00
Lundi	Vendredi précédent
Mardi	Lundi
Mercredi	Lundi
Jeudi	Mercredi
Vendredi	Mercredi
Samedi et dimanche	Jeudi

A Noyarey, le

Madame, Monsieur :

Domicilié :

.....

Certifie avoir pris connaissance et accepter les modalités de ce règlement intérieur.

Signature